

BATIMENT

Plan de Développement des Compétences

Entreprises de moins de 50 salariés
Modalités de Participation Financière
2021

Les demandes de financement doivent être effectuées au moins 15 jours ouvrés avant le début de la formation

DURÉE MAXIMUM	PLAFOND COÛT PEDAGOGIQUE HORAIRE	PARTICIPATION AUX FRAIS ANNEXES ET AUX FRAIS DE SALAIRES	FINANCEMENTS SPÉCIFIQUES
<p>Durée maximum de la prise en charge :</p> <p>Par action non qualifiante : 300 heures par stagiaire <i>Priorité au financement des formations obligatoires et recommandées (GFOR)</i></p> <hr/> <p>Par action qualifiante: (qualification CCN Bâtiment / certification RNCP (et blocs de compétences) / CQP) : 1 200 heures par stagiaire Nombre de stagiaires maximum : 3 par an</p> <hr/> <p><i>* Dans la limite des fonds disponibles</i></p>	<p>Participation aux coûts pédagogiques</p> <p>Plafond : 30 €* HT / heure / stagiaire</p> <p><i>* Dans la limite de 840 € HT / jour dans le cas d'une session intra-entreprise</i></p> <hr/> <p>Actions FeeBAT :</p> <p>Coût pédagogique : Plafond selon modules.</p> <p>Participation aux Frais de salaires uniquement pour les entreprises de moins de 11 salariés : Plafond de 100 €* HT / jour</p> <hr/> <p>Il existe des financements spécifiques et complémentaires (ci-contre et verso)</p>	<p>Participation aux frais annexes 8%* des coûts pédagogiques pris en charge (maximum : 1 500 € HT)</p> <hr/> <p>Participation aux frais de salaires</p> <p>Entreprises de moins de 11 salariés : Dans la limite de 13 €* HT / heure / stagiaire (sur la conventionnelle)</p> <p>Entreprises de 11 à 49 salariés : Dans la limite de 8 €* HT / heure / stagiaire (sur la conventionnelle) et limité à 2 jours dans le cas des actions de formation non qualifiantes</p> <hr/> <p><i>* Dans la limite des fonds disponible</i></p>	<p>VAE Plafond de 2 000 €* HT / VAE</p> <p>Bilan de compétences Plafond de 2 000 €* HT / Bilan</p> <p>Evaluations CléA (hors formation) - préalable : Plafond 500 €* HT - fin formation : Plafond 250 €* HT</p> <p>Ingénierie AFEST Prestataire externe référencé Constructyts : Plafond 900 €* HT / jour dans la limite de 4 jours</p> <p>Appui Conseil RH / Numérique : Prestataire externe référencé Constructyts : Plafond 1 000 €* HT / jour dans la limite de 2 jours de diagnostic / 6 jours d'accompagnement</p> <hr/> <p><i>* Dans la limite des fonds disponibles</i></p>



BATIMENT

Plan de Développement des Compétences

Entreprises de moins de 300 salariés

Entreprises de 50 à moins de 300 salariés

Modalités de Participation Financière

2021

Les demandes de financement doivent être effectuées au moins 15 jours ouvrés avant le début de la formation

FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES

Entreprises de moins de 300 salariés

Actions de coaching / consulting :

Coût pédagogique (sur conventionnelle)

Plafond : **125 €* HT** / heure / groupe

Maximum : 5 000 €* HT / an / entreprise

Actions visant la pérennisation des emplois (actions de création / reprise / transmission et gestion d'entreprise) :

Coût pédagogique (sur conventionnelle)

Plafond : **30 €* HT** / heure / stagiaire

Actions Lean Management :

Plafond : **1000 €/ jour** (sur conventionnelle)

Dans la limite de 2 jours de diagnostic et 6 jours d'accompagnement

Participation possible aux frais de salaire et frais annexes pour les entreprises de moins de 50 salariés

(cf. Recto)

* Dans la limite des fonds disponibles

FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES

Entreprises de 50 à 299 salariés

Participation aux coûts pédagogiques des actions du **plan de développement des compétences**

Priorité au financement des formations obligatoires et recommandées (GFOR)

Coût pédagogique (sur la conventionnelle)

Plafond : **30 € HT** / heure / stagiaire

Budget entreprise : Se rapprocher de votre **Constructyts régional**

Actions FeeBAT :

Conditions de participation auprès de votre **Constructyts régional**

* Dans la limite des fonds disponibles